



QUI VEUT LA RÉUSSITE DE TOUS ?

**AMBITION
ENSEIGNER**

**LANCEMENT DE LA CAMPAGNE
DE RECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS**

10 DÉCEMBRE 2012



**AMBITION
ENSEIGNER**

SOMMAIRE

- **ENSEIGNER : UNE AMBITION POUR SOI, UNE AMBITION POUR LA FRANCE**
- **DEVENIR ENSEIGNANT : LES NOUVEAUTÉS**
- **ENQUÊTE : LES FRANÇAIS ET LE MÉTIER D'ENSEIGNANT**
- **CONCOURS DE RECRUTEMENT 2014 : LES RÉPONSES À VOS QUESTIONS**
- **LE DISPOSITIF « EMPLOIS D'AVENIR PROFESSEUR »**
- **LA CAMPAGNE DE COMMUNICATION « AMBITION ENSEIGNER »**
- **LES VISUELS DE LA CAMPAGNE**



**AMBITION
ENSEIGNER**

ENSEIGNER : UNE AMBITION POUR SOI, UNE AMBITION POUR LA FRANCE

Transmettre des savoirs, donner le goût d'apprendre, faire réussir tous les élèves : enseigner est une grande ambition. Une ambition pour soi, mais aussi une ambition pour la Nation tout entière.

Vouloir devenir enseignant, c'est vouloir instruire, éduquer, émanciper, former. C'est vouloir élever chaque enfant de la République vers la condition d'Homme et de citoyen. C'est vouloir que tous s'épanouissent dans leur vie personnelle, sociale et professionnelle.

Parce que cette ambition est belle et noble, il faut donner à tous ceux qui la portent les moyens de la réaliser.

Il est, dès cette année, mis un coup d'arrêt aux suppressions de postes, avec le **recrutement de plus de 40 000 professeurs pour les rentrées 2013 et 2014. En tout, 60 000 emplois** seront **créés dans l'éducation nationale** sur l'ensemble du quinquennat, conformément à l'engagement du Président de la République, ce qui se traduira, compte tenu des départs à la retraite, par **plus de 140 000 recrutements. Deux-tiers des nouveaux postes d'enseignants bénéficieront au premier degré** et un tiers au second degré, afin de respecter la priorité donnée au primaire.

De plus, **une nouvelle formation est mise en place**. La réforme menée par le précédent gouvernement a suscité beaucoup de désarroi chez les jeunes enseignants, qui se sont retrouvés devant une classe sans véritable bagage pédagogique et, bien souvent, sans aucune expérience du terrain. Or toutes les études montrent que la qualité de la formation initiale reçue par un professeur joue un rôle déterminant dans la réussite de ses élèves.

La nouvelle formation se déroulera à la fois à l'université, au sein des **écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE)**, et dans le cadre de **stages au contact des élèves**. Elle sera **remunérée**. Les ESPE ouvriront leurs portes à la rentrée 2013. Elles accueilleront les futurs enseignants ainsi que les étudiants se destinant à d'autres métiers de l'éducation. Elles promouvront la recherche et l'innovation et seront ainsi les **fers de lance de la refondation pédagogique**.

Enfin, parce qu'il est inacceptable que des jeunes renoncent à leur vocation faute de pouvoir financer cinq années d'études, un dispositif spécifique est prévu pour les étudiants les plus modestes : les **emplois d'avenir professeur**, qui **concerneront, d'ici 2015, 18 000 étudiants boursiers à partir de la deuxième année de licence. 4 000 seront recrutés dès janvier 2013.**

Si nous voulons construire une École à la fois juste pour tous et exigeante pour chacun, nous devons commencer par être justes et exigeants à l'égard de ceux qui la feront vivre et qui seront les principaux acteurs de la refondation. **Après dix années d'austérité éducative qui ont affaibli notre École, il est grand temps pour notre pays d'investir à nouveau dans l'avenir.**



DEVENIR ENSEIGNANT : LES NOUVEAUTÉS

● PLUS DE 40 000 ENSEIGNANTS RECRUTÉS POUR LES RENTRÉES 2013 ET 2014

Conformément à l'engagement présidentiel, **60 000 postes seront créés durant le quinquennat**, dont le détail est exposé dans le projet de loi pour la refondation de l'École. Cela se traduira, compte tenu des départs à la retraite, par plus de 140 000 recrutements. **Pour ce qui est des enseignants, deux-tiers des postes supplémentaires bénéficieront au premier degré** et un tiers au second degré, afin de respecter la priorité donnée au primaire.

Pour les deux prochaines années, les volumes de recrutement prévus aux concours 2013 et 2014 permettront le remplacement des départs à la retraite et la reconstitution d'une véritable formation des enseignants. En tout, ce sont **43 450 professeurs qui seront recrutés dans le cadre de deux sessions de concours.**

■ Les concours 2013

22 100 postes sont ouverts aux concours externes 2013, contre seulement 16 000 l'année précédente.

Postes ouverts aux concours 2013

	Public	Privé
1 ^{er} degré	9 000	1 000
2 nd degré	11 000	1 100

Ces concours, dont les épreuves d'admissibilité se sont déroulées cet automne, concernent les étudiants en cours de deuxième année de Master et les personnes déjà titulaires d'un diplôme de Master ou d'un grade équivalent.

Les étudiants qui seront admis suite aux épreuves orales de juin 2013 seront affectés et en poste à la rentrée 2013. Ils bénéficieront d'une décharge d'au moins 3 heures permettant un accompagnement de la prise de poste renforcé par rapport à la rentrée 2012.



■ Les concours 2014

Il est prévu de recruter **21 350 enseignants** dans le cadre des concours externes 2014. Ce chiffre est basé sur une projection des départs à la retraite au 1^{er} septembre 2014 – pour l’instant estimés en baisse par rapport à ceux de 2013 – et pourra être ajusté jusqu’à la veille du début des épreuves.

Postes ouverts aux concours 2014

	Public	Privé
1 ^{er} degré	8 500	900
2 nd degré	10 750	1 200

Il s’agit d’une **session exceptionnelle car elle débute de manière anticipée par rapport aux dates habituelles des concours**. Ainsi, les inscriptions seront ouvertes du 15 janvier au 21 février 2013, au lieu de juin-juillet traditionnellement, et les épreuves d’admissibilité se dérouleront en juin 2013, et non pas à l’automne 2013. Quant aux épreuves d’admission, elles se tiendront en juin 2014.

Les concours 2014 **s’adressent principalement aux étudiants en première année de Master**, mais pourront également s’y présenter les étudiants de Master 2 et les personnes titulaires d’un diplôme de Master ou d’un grade équivalent.

Les candidats admissibles à l’issue des épreuves écrites de juin 2013 se verront proposer un contrat leur permettant d’effectuer des stages en responsabilité sous la forme d’un **tiers-temps de service rémunéré à hauteur d’un mi-temps**. Ils seront accompagnés par un tuteur.

Les admis aux concours en juin 2014 prendront leurs fonctions à la rentrée de septembre 2014.

● **UNE FORMATION NOUVELLE ET RÉMUNÉRÉE PERMETTANT D’ENTRER DANS LE MÉTIER DE MANIÈRE PROGRESSIVE ET ACCOMPAGNÉE**

Enseigner est un métier exigeant, un métier qui s’apprend, et toutes les études montrent que les progrès d’un élève dépendent de manière significative de la qualité de la formation initiale reçue par le professeur auquel il est confié.



C'est pourquoi une nouvelle formation initiale est mise en place, qui sera rémunérée et se déroulera à la fois au sein de l'université, dans les futures écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE), et sur le terrain, dans le cadre de stages au contact des élèves.

Parce qu'il est inacceptable que des jeunes souhaitant devenir enseignant renoncent à leur projet professionnel faute de pouvoir payer leurs études, un dispositif spécifique est prévu pour les étudiants les plus modestes : les emplois d'avenir professeur.

■ Les écoles supérieures du professorat et de l'éducation

Les écoles supérieures du professorat et de l'éducation ouvriront leurs portes **dès la rentrée 2013**. Chacune d'entre elles fera auparavant l'objet d'une accréditation conjointe par le ministère de l'éducation nationale et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le processus conduisant à l'accréditation débutera en janvier 2013.

Les ESPE sont pensées et conçues pour être les **fers de lance de la refondation pédagogique**. Elles délivreront des **Masters enseignement, éducation, formation (MEEF)**, à l'issue de deux années d'études post-Licence comportant différents modules d'enseignement ainsi qu'une ouverture sur l'international et la recherche.

La première mission des ESPE sera de former les futurs enseignants. Les enseignements dispensés en leur sein auront donc une vocation professionnelle et s'articuleront autour de quatre composantes principales :

- des **enseignements disciplinaires** ;
- un **tronc commun** permettant de créer une culture partagée par tous les futurs professeurs, quel que soit le degré d'enseignement auquel ils se destinent ; il s'agira notamment d'une approche générale de la pédagogie et de la didactique, d'enseignements relatifs à la vie de l'établissement (travail en équipe, relations avec la communauté éducative, gestion de crise), etc. ;
- une **spécialisation en fonction du métier** choisi par l'étudiant, plus particulièrement au cours de l'année de Master 2 ;



- des **enseignements orientés vers la pratique professionnelle**, principalement pendant l'année de Master 2, avec des séances permettant de se familiariser aux situations et activités de classe, et surtout de **nombreux stages en établissement scolaire**, qui seront dans un premier temps des stages d'observation, puis de pratique accompagnée et enfin des stages en responsabilité.

Les étudiants qui commenceront en septembre prochain un Master MEEF au sein d'une ESPE prépareront les concours « nouveau format », qui se dérouleront en totalité (admissibilité et admission) à la fin de la première année de Master et auront une plus forte dimension professionnelle. Les étudiants admis à ces concours seront, au cours de leur seconde année de Master, rémunérés à plein temps en tant que fonctionnaires. Ils prendront leurs fonctions à la rentrée 2015.

Les étudiants qui passeront les concours 2014 pourront quant à eux s'inscrire à des modules d'enseignement du tronc commun et de spécialisation dispensés par les ESPE. Ces dernières s'occuperont également de l'organisation du tiers-temps de service d'enseignement qui sera proposé aux candidats admissibles aux concours dans le cadre d'un contrat rémunéré à mi-temps.

Les ESPE feront partie intégrante de l'Université. Elles offriront à leurs étudiants les meilleurs enseignants, les meilleures ressources pédagogiques et seront des acteurs de la recherche et de l'innovation en éducation.

L'organisation, la structuration et l'enseignement des différents modules impliqueront également une **collaboration permanente entre les étudiants et les praticiens présents sur le terrain**. Des enseignants, des maîtres formateurs, des personnels de direction, des inspecteurs, des représentants d'associations partenaires de l'école interviendront au sein des ESPE.

Les ESPE ne seront cependant pas réservées aux candidats aux concours de l'enseignement. **Elles formeront également les étudiants se destinant à d'autres métiers de l'éducation**, mais aussi les étudiants de Licence bénéficiant d'un emploi d'avenir professeur ou encore tous ceux souhaitant développer des compétences dans le domaine de l'enseignement, de l'éducation et de la formation.

Enfin, ces écoles construiront, en partenariat avec les rectorats, des **parcours de formation continue** à destination des enseignants, des formateurs et des personnels d'inspections et d'encadrement.



■ Les emplois d'avenir professeur

L'adéquation entre la composition sociologique du corps enseignant et la physionomie de l'ensemble de la société française a toujours été une clé de la réussite de notre système scolaire et un facteur essentiel de promotion sociale et républicaine. En élevant le niveau de recrutement des enseignants à bac +5, la réforme de la « masterisation » a créé un phénomène d'éviction aux dépens des étudiants issus des milieux les plus modestes, qui sont moins nombreux à s'engager dans des études longues, faute de moyens financiers suffisants.

C'est pour pallier cet inacceptable état de fait que le ministère de l'éducation nationale a lancé le dispositif « emplois d'avenir professeur ». Ce dispositif, destiné aux **étudiants boursiers à partir de la deuxième année de Licence**, concernera, **d'ici 2015, 18 000 jeunes** se destinant à une carrière d'enseignant, dont **4 000 seront recrutés dès janvier 2013**.

En contrepartie de l'**engagement à se présenter aux concours de l'enseignement** organisés par l'État, ils se verront offrir un **parcours de professionnalisation**, ainsi qu'une **aide financière** leur permettant de continuer leurs études, qui prendra la forme de nouvelles bourses de service public, dont le montant viendra s'ajouter à la rémunération des heures de mission d'appui éducatif effectuées dans une école ou un établissement scolaire et aux bourses sur critères sociaux.

Huit Français sur dix ont une image positive du métier d'enseignant, cette perception étant très homogène dans la population, un consensus semblant donc exister. Une proportion similaire de Français considère également qu'enseignant est un métier d'avenir (78%) et qu'ils seraient fiers que leur enfant le devienne (76%).

Le métier d'enseignant très majoritairement bien perçu par les Français ...

81% des Français ont une image positive du métier d'enseignant (dont 19% en ayant une image « très positive »), seuls 18% des Français affirmant l'inverse. Ce jugement est très consensuel puisque toutes les catégories sociales interrogées partagent très majoritairement cette perception, les jeunes ne se différenciant pas des personnes âgées ou les catégories populaires des plus favorisés. Seule petite nuance, les sympathisants de gauche ont une perception encore plus positive des enseignants que l'ensemble des Français (89%) tandis que les sympathisants de droite sont légèrement moins en soutien (74%). Dernier point intéressant, ce sont les parents d'enfants scolarisés en maternelle qui ont la perception la plus positive du métier d'enseignant (91%).

Ce jugement exprimé se retrouve dans la perception détaillée du métier d'enseignant : une large majorité de Français approuvent ainsi les opinions positives sur le métier d'enseignant leur ayant été proposées. 87% de Français sont ainsi d'accord pour dire qu' « ils aiment leur métier », 86% qu'ils « exercent un métier exigeant », 82% qu'ils « s'investissent dans leur travail », 79% qu'ils « font un travail valorisant sur le plan personnel », 77% qu'ils « méritent une plus grande reconnaissance sociale », 74% qu'ils « s'engagent personnellement pour la réussite de leurs élèves. A noter que la reconnaissance de la nature exigeante du métier d'enseignant est tout particulièrement partagée chez les plus âgés (91% chez les 65 ans et plus) et les cadres et professions libérales (95%).

... et considéré comme une profession d'avenir, y compris pour ses enfants

Au-delà de ces perceptions favorables, **les Français considèrent également que le métier d'enseignant offre des perspectives** : 78% affirment ainsi que c'est un métier « qui a de l'avenir », près d'un sur deux (43%) le pensant même « tout à fait ». Les jeunes actifs (25-34 ans) étant les plus convaincus de cet avenir : 83% sont d'accord, dont 52% l'étant tout à fait.

Dans la même optique, **trois quarts des Français (76%) déclarent qu'ils seraient fiers que « leur enfant devienne enseignant »**, 46% le pensant même « tout à fait ». Les 25-34 ans sont là encore les plus enthousiastes à cette idée (91%, dont 52% de « tout à fait »), tout comme les sympathisants de gauche (82%, pour de 71% des sympathisants de droite).



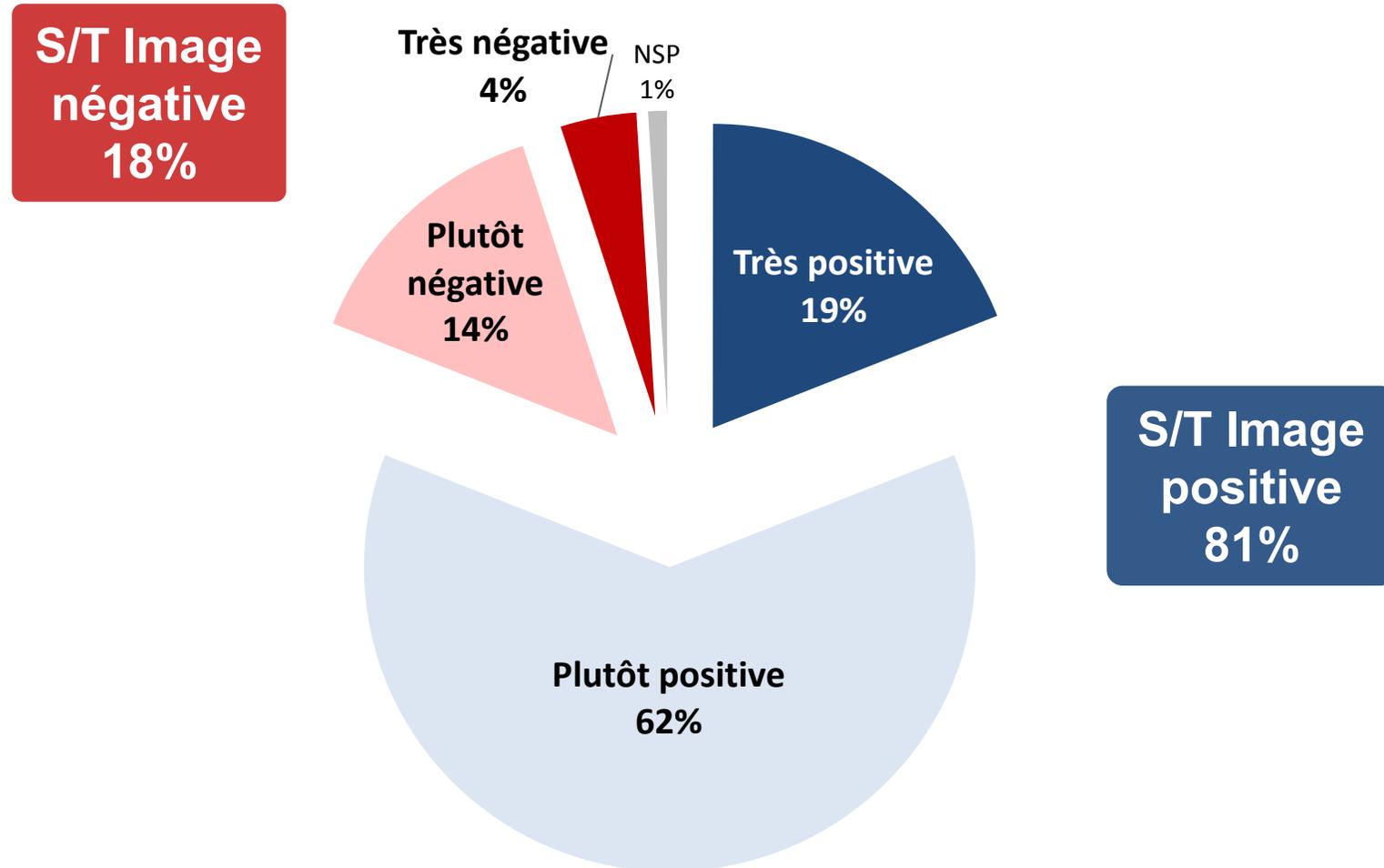
Fiche technique du sondage

Sondage exclusif CSA / Ministère de l'Éducation nationale réalisé par téléphone les **21 et 22 novembre 2012**.

Echantillon national représentatif de **1007 personnes âgées de 18 ans et plus**, constitué d'après la méthode des quotas (sexe, âge, profession du chef de ménage), après stratification par région et catégorie d'agglomération.

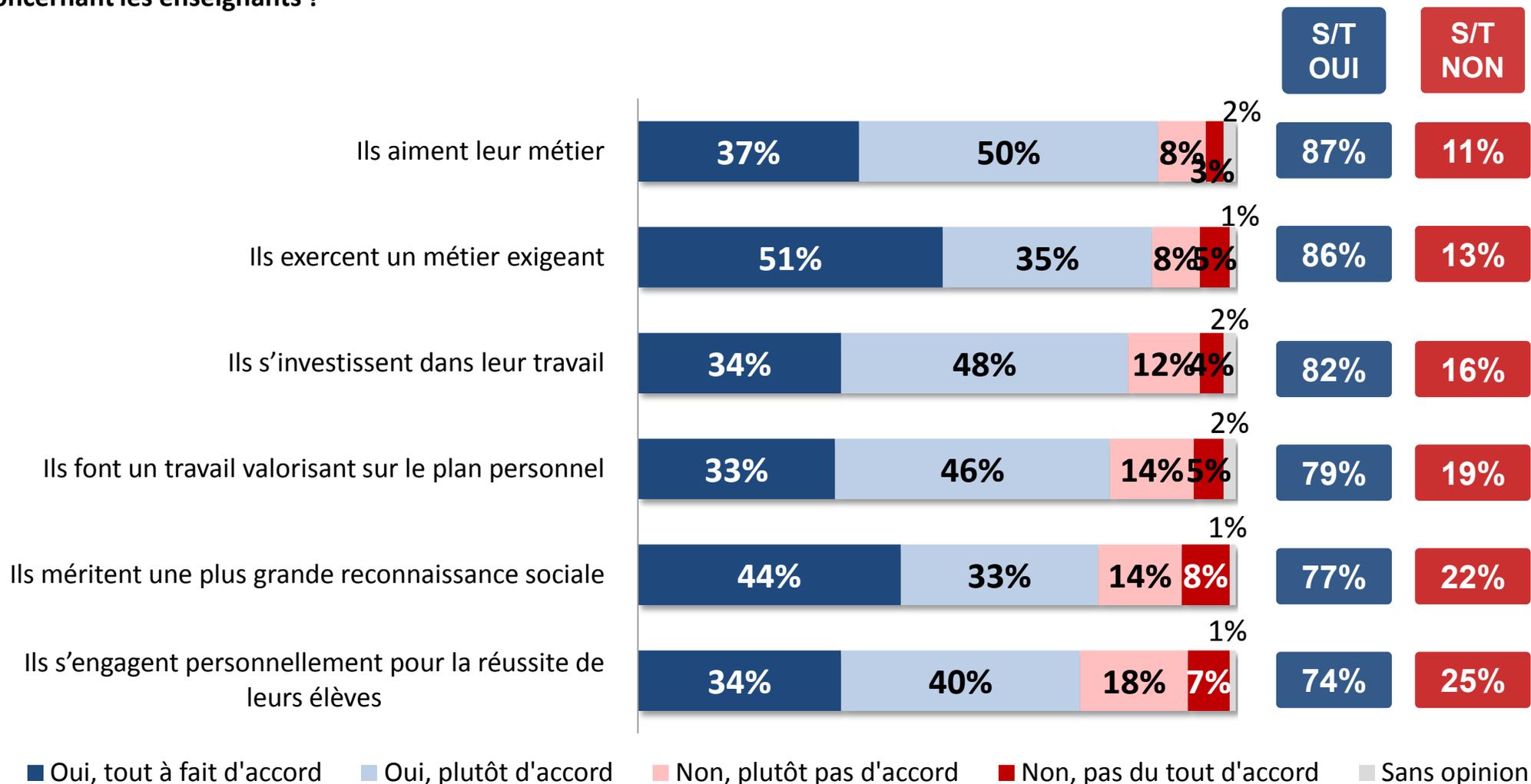
Huit Français sur dix ont globalement une image positive du métier d'enseignant ...

QUESTION – Globalement, avez-vous une image très positive, plutôt positive, plutôt négative ou très négative du métier d'enseignant ?



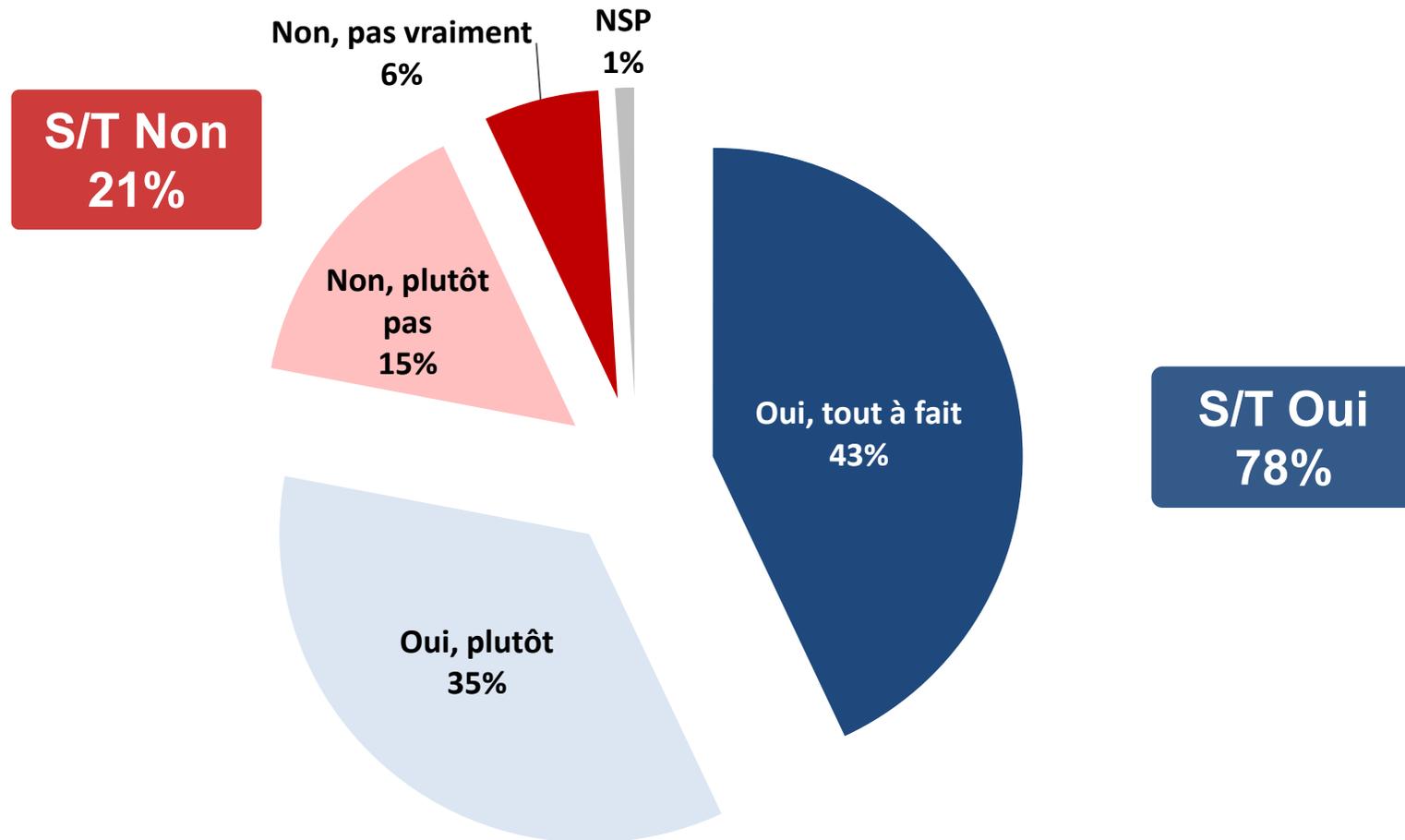
... une large majorité d'entre eux percevant également de manière positive l'attitude des enseignants et leur engagement dans leur métier

QUESTION – Etes-vous tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas du tout d'accord avec les opinions suivantes concernant les enseignants ?



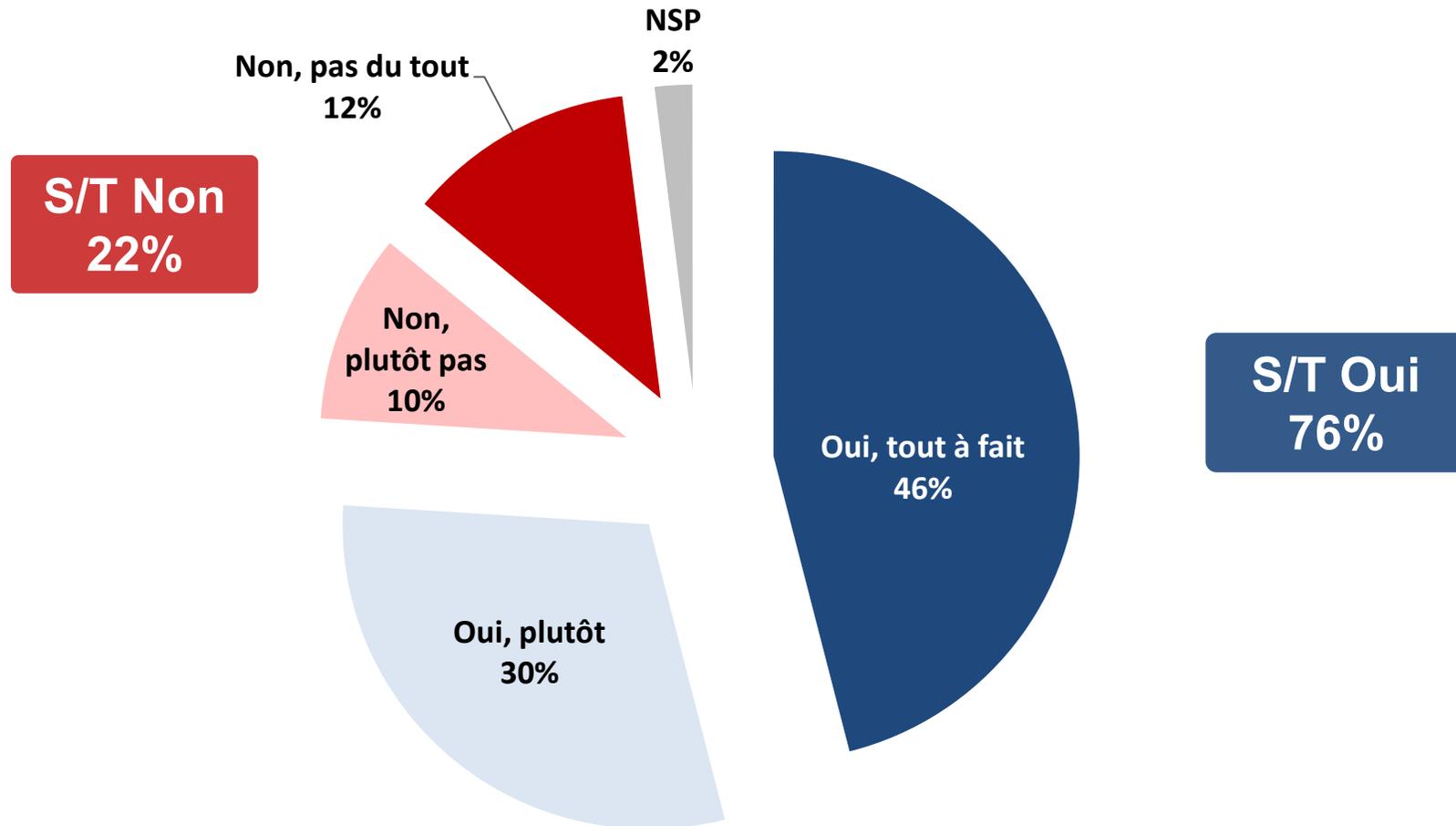
Au final, 78% des Français pensent que le métier d'enseignant est un métier d'avenir ...

QUESTION – Selon vous, le métier d'enseignant est-il un métier qui a de l'avenir ?



... et trois quarts d'entre eux seraient fiers que leur enfant devienne enseignant

QUESTION – Et seriez-vous fier que votre enfant devienne enseignant / Et si vous aviez un enfant, seriez-vous fier qu'il devienne enseignant ?





CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS POUR LA RENTRÉE 2014 : LES RÉPONSES À VOS QUESTIONS



● EN QUOI LA PROCHAINE SESSION DE CONCOURS EST-ELLE DE NATURE EXCEPTIONNELLE ?

Cette session est exceptionnelle car elle débute de manière anticipée par rapport aux dates habituelles des concours. Ainsi, les inscriptions aux concours 2014 seront ouvertes de mi-janvier à fin février 2013, au lieu de juin-juillet traditionnellement. Les épreuves d'admissibilité se dérouleront, pour l'ensemble des concours hors les agrégations, en juin 2013, et non pas à l'automne 2013. Les épreuves d'admission se tiendront en juin 2014, au terme d'une année où seront proposés aux étudiants ayant été déclarés admissibles des contrats leur permettant d'effectuer des stages en responsabilité sous la forme d'un tiers-temps de service d'enseignement et rémunérés à hauteur d'un mi-temps. Les admis aux concours prendront leurs fonctions à la rentrée de septembre 2014. Le caractère exceptionnel de cette session est également dû au fait qu'elle est la dernière avant une refondation plus profonde des cursus de formation, des programmes et de la maquette des concours.



● POUR POURVOIR LES POSTES À LA RENTRÉE 2014, Y AURA-T-IL L'AN PROCHAIN, EN PLUS DE LA SESSION 2014, UNE SESSION DE CONCOURS AUX DATES HABITUELLES ?

À partir du 15 janvier 2013, date d'ouverture des inscriptions aux concours, la rubrique hébergera un espace de dialogue entre les candidats potentiels et des enseignants en poste. Inédit, cet espace permettra aux candidats de poser leurs questions et de recevoir, dans les 72 heures, une réponse personnalisée d'un enseignant. L'ensemble des réponses sera consultable par tous.

● À QUI SONT OUVERTS LES CONCOURS 2014 ?

Les concours 2014 s'adressent principalement aux étudiants inscrits en master 1, qui constituent le public naturel. Les étudiants inscrits en master 2 pourront également s'y présenter, y compris ceux déjà inscrits aux concours 2013 actuellement engagés.

Ainsi, ceux qui n'ont pas candidaté aux concours 2013 mais aussi ceux qui n'auront pas été déclarés admissibles à ces derniers, bénéficieront, avec la session 2014, d'une nouvelle opportunité de recrutement. Enfin, les concours 2014 seront aussi ouverts aux personnes titulaires d'un diplôme de master ou d'un grade équivalent.

● QUELS SONT LES AVANTAGES DE CETTE SESSION DE CONCOURS ANTICIPÉE ?

Le premier avantage de ce calendrier anticipé est qu'il sera possible de donner les résultats d'admissibilité avant la mi-juillet 2013. Cela permettra aux étudiants de master 1, selon qu'ils auront été déclarés admissibles ou non, d'effectuer leurs choix d'orientation pour l'année de master 2. En outre, les étudiants de master 2 pourront aborder de manière plus sereine la préparation du master et des épreuves d'admission des concours. Enfin, cette session anticipée permettra de mettre en place, dès la rentrée 2013, une meilleure professionnalisation des enseignants puisque au moment de prendre leurs fonctions en septembre 2014, les admis aux concours 2014 auront pu effectuer des stages en responsabilité sous la forme d'un tiers-temps de service d'enseignement.



● LE CONTENU DES ÉPREUVES DES CONCOURS 2014 SERA-T-IL MODIFIÉ ?

Le contenu des épreuves d'admissibilité et d'admission restera inchangé pour la session 2014. Seul le calendrier est modifié : épreuves d'admissibilité en juin 2013, épreuves d'admission en juin 2014.

● POUR LES CANDIDATS AYANT RÉUSSI LES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ, QUE SE PASSERA-T-IL ENTRE JUIN 2013 ET LES ÉPREUVES D'ADMISSION EN JUIN 2014 ?

Entre leur admissibilité en juin 2013 et les épreuves orales d'admission de juin 2014, les candidats admissibles poursuivront leur master 2. Leur emploi du temps pourra être adapté afin de leur permettre de préparer au mieux leur projet professionnel. Pendant cette année, les étudiants pourront devenir agents contractuels – comme cela se fait déjà dans le cadre des masters en alternance – et effectuer des stages en responsabilité correspondant à un tiers-temps de service d'enseignement, rémunérés à hauteur d'un mi-temps. Ils seront accompagnés par un tuteur.

● QUEL SERA LE STATUT DES CANDIDATS À LA SESSION 2014 AYANT DÉJÀ UN MASTER OBTENU À L'ISSUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2012-2013 OU AUPARAVANT ?

Le master leur étant acquis, leur emploi du temps étudiant sera de fait allégé des enseignements disciplinaires. Ils pourront, s'ils le souhaitent, réaliser davantage d'heures de service d'enseignement que le tiers-temps prévu. Ils bénéficieront, à compter de septembre 2013, dans le cadre des écoles supérieures du professorat et de l'éducation, d'une offre de formation professionnelle les préparant à l'entrée dans le métier et aux épreuves orales de la session 2014.



- **LES CONCOURS SUIVANTS, QUI VISERONT À POURVOIR LES POSTES À PARTIR DE LA RENTRÉE 2015, SERONT-ILS DIFFÉRENTS ?**

Les concours suivants, qui permettront de pourvoir les postes à partir de la rentrée 2015, seront différents des concours 2013 et 2014. Leur maquette, leur format et le cursus de formation dans lequel ils seront inclus ne sont pas encore arrêtés. Comme les concours 2014, ces concours nouvelle version s'adresseront principalement aux étudiants inscrits en master 1 en septembre 2013 mais seront également ouverts aux étudiants inscrits en master 2 et aux personnes titulaires d'un diplôme de master ou d'un grade équivalent.

- **LES ÉTUDIANTS ADMISSIBLES DANS LE CADRE DE LA SESSION 2013 POURRONT-ILS SE PRÉSENTER AUX CONCOURS 2014 ?**

Les étudiants ayant réussi les épreuves d'admissibilité de la session 2013 pourront également se présenter aux concours 2014. Ils devront, comme tous les candidats, s'inscrire entre mi-janvier et fin février 2013. Les calendriers des sessions 2013 et 2014 seront organisés de telle manière qu'aucune épreuve orale d'admission des concours 2013 n'ait lieu aux dates où se dérouleront les épreuves écrites d'admissibilité des concours 2014.

- **QUE SE PASSERA-T-IL POUR LES CANDIDATS QUI SERONT ADMIS AUX CONCOURS 2014 EN JUILLET 2014 MAIS N'AURONT PAS VALIDÉ LEUR MASTER 2 ?**

Les candidats qui seront admis aux concours 2014 en juillet 2014, mais n'auront pas validé leur master 2, pourront conserver pendant une année le bénéfice de leur admission aux concours. Ce report d'admission leur permettra de repasser leurs épreuves de master 2, et d'avoir ainsi une nouvelle chance d'obtenir leur diplôme.



- **QUE SE PASSERA-T-IL POUR LES CANDIDATS QUI SERONT ADMISSIBLES AUX CONCOURS 2014 EN JUILLET 2013 MAIS N'AURONT PAS VALIDÉ LEUR MASTER 1 ?**

Pour pouvoir se présenter aux épreuves d'admission en juin 2014, il demeurera nécessaire d'être inscrit en master 2 durant l'année universitaire 2013-2014 et par conséquent d'avoir validé le master 1.

- **LES DISPOSITIFS DE DISPENSE DE DIPLÔME EN FAVEUR DES PÈRES ET DES MÈRES D'AU MOINS TROIS ENFANTS ET DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU S'APPLIQUERONT-ILS BIEN DANS LE CADRE DES CONCOURS 2014 ?**

Oui, les dispositifs de dispense de diplôme en faveur des pères et mères d'au moins trois enfants et des sportifs de haut niveau s'appliqueront bien dans le cadre des concours 2014.

- **QU'EN EST-IL DU TROISIÈME CONCOURS ?**

Des postes seront proposés au recrutement dans le cadre d'un troisième concours l'an prochain. Le calendrier de ce troisième concours sera similaire à celui des concours 2014 : les inscriptions auront lieu de mi-janvier à fin-février 2013, les épreuves d'admissibilité en juin 2013 et les épreuves d'admission en juin 2014.



ea professeur

emplois d'avenir professeur

Vous êtes boursier de l'enseignement supérieur ?

Vous avez un projet professionnel dans le domaine de l'enseignement ?

L'éducation nationale vous propose un emploi d'avenir professeur (EAP) vous permettant à la fois de bénéficier d'un parcours de professionnalisation et de financer vos études.

● UN EMPLOI D'AVENIR PROFESSEUR, POUR QUOI FAIRE ?

Parce que donner la priorité aux jeunes c'est avant tout leur garantir une insertion professionnelle réussie, l'éducation nationale lance le dispositif Emploi d'avenir professeur, qui concernera, d'ici 2015, **18 000 étudiants boursiers se destinant à une carrière d'enseignant**, soit 6 000 EAP par an en moyenne et 4 000 dès le mois de janvier 2013.

Les étudiants souhaitant bénéficier de ce dispositif devront s'engager à se présenter aux concours de l'enseignement organisés par l'État. En contrepartie, ils se verront offrir la possibilité d'entrer progressivement dans le métier grâce à un parcours visant le développement de leurs compétences professionnelles, ainsi qu'une aide financière leur permettant de continuer leurs études. Cette aide prendra la forme de nouvelles bourses de service public, dont le montant viendra s'ajouter à la rémunération des heures de mission effectuées dans une école ou un établissement scolaire et aux bourses sur critères sociaux.

Avec les emplois d'avenir professeur, vous pourrez être financièrement accompagné(e) et acquérir une véritable expérience de terrain :

- vous poursuivrez vos études ;
- vous exercerez un emploi à temps partiel au sein d'une école ou d'un établissement scolaire, sur une base moyenne de 12 heures par semaine ; cette durée pourra varier au cours de l'année afin de vous permettre de suivre votre formation universitaire, de préparer et de passer vos examens et, en fin de parcours, votre concours ;
- vous serez, au sein de l'école ou de l'établissement scolaire, encadré(e) et conseillé(e) par un tuteur qui vous suivra tout au long de votre formation progressive au métier de professeur ;
- vos revenus mensuels seront compris entre 617 et 1 086 euros selon le niveau de la bourse sur critères sociaux dont vous bénéficiez.



● QUI EST CONCERNÉ PAR LES EMPLOIS D'AVENIR PROFESSEUR ?

Le dispositif Emploi d'avenir professeur vous concerne si :

- vous êtes boursier(e) de l'enseignement supérieur ;
- vous êtes étudiant(e) en licence 2 (principal public cible), en licence 3 ou en master 1 ;
- vous avez moins de 25 ans (ou moins de 30 ans si vous êtes reconnu(e) en situation de handicap).

Vous êtes prioritaire si vous effectuez vos études dans une académie ou dans une discipline connaissant des besoins particuliers de recrutement, et si :

- vous avez résidé au moins deux ans dans une zone urbaine sensible, dans une zone de revitalisation rurale ou dans un département d'outre-mer, à Saint-Martin, à Saint-Barthélemy ou à Saint-Pierre-et-Miquelon ;

ou

- vous avez effectué au moins deux années d'études secondaires dans un établissement situé dans l'une de ces zones ou dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire.

● COMMENT BÉNÉFICIER DU DISPOSITIF EMPLOI D'AVENIR PROFESSEUR ?

La première étape consiste à [remplir un dossier de candidature](#) et à [formuler une demande de bourse](#) de service public (documents disponibles à partir du mois de décembre sur les sites des universités, des rectorats, etc).

Le dossier de candidature devra ensuite être [complété par votre université](#) (avis du directeur de la composante dans laquelle vous êtes inscrit(e)), qui le transmettra au rectorat d'académie.

Une [commission académique](#) vérifiera que vous remplissez bien les conditions pour bénéficier d'un EAP et [émettra un avis quant à votre aptitude](#) à occuper cet emploi : projet professionnel, résultats universitaires, etc.



Une fois votre candidature retenue, **le rectorat transmettra votre dossier à une école ou un établissement scolaire** sélectionné en tenant compte de vos préférences et de votre lieu d'études.

L'école ou l'établissement scolaire prendra alors contact avec vous pour un entretien et la signature de votre contrat.

Votre contrat de travail, d'une durée d'un an renouvelable deux fois, précisera votre lieu d'affectation, la durée moyenne hebdomadaire de travail, le descriptif des missions et rappellera les deux engagements que vous aurez pris, à savoir :

- suivre une formation universitaire ;
- présenter l'un des concours de recrutement d'enseignants du premier ou du second degré organisé par l'État.

● QUELS SONT LES ÉCOLES ET ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES QUI POURRONT VOUS ACCUEILLIR DANS LE CADRE DE VOTRE EMPLOI D'AVENIR PROFESSEUR ?

- Les écoles et établissements publics
- Les écoles et établissements privés sous contrat
- Les établissements publics et privés sous contrat d'enseignement agricole

● DES MISSIONS ÉVOLUTIVES EN FONCTION DE VOTRE NIVEAU D'ÉTUDES

Les missions d'appui éducatif qui vous seront confiées seront en lien direct avec votre projet professionnel et évolueront au fil du temps afin de se rapprocher progressivement des compétences exigées par le métier d'enseignant.



Vous êtes inscrit(e) en licence 2 :

- observation active des différents niveaux d'enseignement, des différentes fonctions de l'école ou de l'établissement scolaire ;
- accompagnement d'activités péri-éducatives complémentaires aux enseignements, notamment dans le domaine des sciences, des langues vivantes ou pour les activités culturelles, artistiques ou sportives.

Vous êtes inscrit(e) en licence 3 ou en master 1 :

- pratique accompagnée intégrant une prise en charge progressive de séquences pédagogiques en présence et sous la responsabilité d'un enseignant ;
- éventuellement, participation à l'évaluation d'activités (en master 1) ;
- quel que soit votre niveau d'études, vous participerez aux activités de soutien et d'aide ou d'accompagnement individualisés organisées dans l'école ou l'établissement scolaire.



LA CAMPAGNE DE COMMUNICATION : AMBITION ENSEIGNER

Pour accompagner l'augmentation des recrutements d'enseignants prévus en 2013 et 2014, les ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche lancent une campagne de communication : Ambition Enseigner.

Il s'agit, à travers ces deux mots, de fédérer à la fois les aspirations des étudiants qui envisagent de passer les concours de l'enseignement et celles de la Nation tout entière, qui a souhaité que l'éducation soit une priorité de l'action publique dans les cinq années à venir. La mécanique retenue pour les visuels de la campagne interpelle donc les étudiants sous le double angle des motivations individuelles et de l'intérêt collectif : vouloir emmener tous les élèves vers la réussite, vouloir apprendre le métier d'enseignant, ou encore pouvoir être rémunéré pendant sa formation.

En réponse à cette interpellation, la campagne réaffirme un engagement qui est au cœur de la refondation : celui d'investir dans l'École avec des recrutements supplémentaires et des professeurs véritablement formés à leur métier.

En point d'orgue, la campagne donne rendez-vous aux étudiants sur internet pour s'informer, dialoguer avec des enseignants en poste et s'inscrire aux concours.

● UNE CAMPAGNE QUI S'ADRESSE À TOUS

La campagne est articulée autour des valeurs qu'incarne l'enseignant, actuel et futur. Elle vise également à apporter aux étudiants se destinant au métier d'enseignant des réponses fiables et concrètes pour donner à chacun d'entre eux les moyens de son ambition.

- La campagne repose sur un dispositif qui s'adresse à trois niveaux de publics, avec des objectifs différents :
 - les candidats, que le dispositif propose d'informer et d'accompagner jusqu'aux concours ;
 - le vivier des 18-25 ans chez qui il faut susciter l'envie d'enseigner ;
 - le grand public, auprès duquel il s'agit de réaffirmer la priorité donnée à la jeunesse et à l'École et de valoriser le métier d'enseignant.



- Pour atteindre ces objectifs, la campagne met en avant trois mesures clés :
 - l'augmentation du nombre de postes à pourvoir : plus de 40 000 pour les rentrées 2013 et 2014 ;
 - la mise en place d'une nouvelle formation initiale des enseignants, professionnalisante et rémunérée ;
 - la création de 18 000 emplois d'avenir professeur (EAP) d'ici 2015, dont 4 000 recrutés dès janvier 2013, pour permettre à des étudiants boursiers de bénéficier d'un parcours de professionnalisation et de financer leurs études.

● UNE CAMPAGNE PLURIMÉDIA

La campagne « Ambition Enseigner » se déploie via un dispositif complet : affichage et insertions presse au plan national et régional, campagne web, campagne d'e-mailing. Une nouvelle rubrique dédiée au recrutement est également mise en ligne sur le site education.gouv.fr, qui comprend notamment un espace de dialogue par le biais duquel les étudiants pourront, dès janvier, poser directement des questions à des enseignants.

■ La campagne presse et affichage

Trois visuels exploitant les codes de l'engagement et de l'enthousiasme mettent en scène des jeunes souriants et déterminés, qui incarnent la conviction de ceux qui sont prêts à rejoindre l'éducation nationale. Chaque visuel délivre une preuve des réformes en cours ainsi que l'information essentielle sur les inscriptions aux prochains concours (dates et lien vers la page internet dédiée).

Ces visuels s'afficheront dans un premier temps dans la presse, en campagne de bannières animées sur des sites internet affinitaires des 18-25 ans, puis, en affichage, dans les grandes agglomérations universitaires de France métropolitaine et, en particulier, dans les lieux de vie étudiants et les réseaux de transports urbains.

■ L'espace recrutement sur education.gouv.fr

Une nouvelle rubrique exclusivement dédiée au recrutement vient enrichir le site education.gouv.fr.



Cette rubrique, qui propose une navigation facilitée en fonction du profil du candidat, regroupe l'ensemble des informations pratiques et des conseils pouvant être utiles aux personnes souhaitant s'orienter vers les métiers de l'enseignement mais aussi vers les autres métiers de l'éducation nationale : des fiches métiers, des exemples de sujets pour se préparer aux concours, des renseignements relatifs aux perspectives de carrières, etc. La page d'accueil de la rubrique met également à disposition un agenda interactif permettant à chaque étudiant de consulter les dates clés de l'année à venir selon le niveau d'études dans lequel il se trouve (licence 1, 2 ou 3, master 1 ou 2). Enfin, le site propose de s'abonner à un fil d'information.

À partir du 15 janvier 2013, date d'ouverture des inscriptions aux concours, la rubrique hébergera un espace de dialogue entre les candidats potentiels et des enseignants en poste. Inédit, cet espace permettra aux candidats de poser leurs questions et de recevoir, dans les 72 heures, une réponse personnalisée d'un enseignant. L'ensemble des réponses sera consultable par tous.

La campagne de recrutement investit également la page Facebook du ministère de l'éducation nationale.

■ Le programme relationnel

Pour faciliter l'accès à l'information et accompagner les futurs enseignants durant tout leur parcours, le contact direct est privilégié, avec un programme relationnel d'e-mailing sur plusieurs mois qui vise à donner aux étudiants les éléments relatifs au calendrier des concours 2014, à la nouvelle formation, etc.

QUI VEUT LA RÉUSSITE DE TOUS ?

**AMBITION
ENSEIGNER**

**40 000 ENSEIGNANTS
RECRUTÉS CETTE ANNÉE**

**INSCRIPTION AUX CONCOURS : DU 15 JANVIER AU 21 FÉVRIER 2013
SUR EDUCATION.GOUV.FR/RECRUTEMENT**


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

QUI VEUT ÉTUDIER L'ESPRIT LIBRE ?



**AMBITION
ENSEIGNER**

**UNE FORMATION RÉMUNÉRÉE
POUR LES FUTURS ENSEIGNANTS**

**INSCRIPTION AUX CONCOURS : DU 15 JANVIER AU 21 FÉVRIER 2013
SUR EDUCATION.GOUV.FR/RECRUTEMENT**


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

QUI VEUT APPRENDRE À APPRENDRE ?

**AMBITION
ENSEIGNER**

**UNE NOUVELLE FORMATION
AU CONTACT DES ÉLÈVES**

**INSCRIPTION AUX CONCOURS : DU 15 JANVIER AU 21 FÉVRIER 2013
SUR EDUCATION.GOUV.FR/RECRUTEMENT**


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

education.gouv.fr

contact presse : 01 55 55 30 10
spresse@education.gouv.fr



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE